



Syndicat Mixte des Bassins Versants
du Dun et de la Veules
40 rue Charles Lescaze
76740 Fontaine le Dun

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 9 septembre 2024

N° ordre de passage : 3
N° annuel : D2024-19

Mise en ligne le 13/09/2024

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 26
votants : 26

Date de convocation : 22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombers de Blosserville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAESSENS, M. Alain COURROYER, M. Joël DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUD, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Serge BOUST, M. Etienne LARDANS, M. Didier BELLIERE (2), M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPIL, M. Hervé LECLERCQ.

Absents : M. Denis GUEDIN, M. Bernard TAILLEUX, M. Pascal CAPRON, M. Frédéric LEJUNE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVAU, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL.

Excusés : M. Jean Pierre CANU, M. Stéphane FOLLIN, M. Noël GODEFROY, M. Dominique BOUGON, M. Jean Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Monique HOUSSAYE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Christophe DUBOSC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MISE A JOUR DES AMORTISSEMENTS 2024

Le président rappelle que le 4 avril dernier, le comité syndical avait approuvé les amortissements présentés pour un montant de 87 600 €. Des achats de cages pour le piégeage des ragondins réalisés en mai, doivent être amortis au prorata temporis et n'ont pas été prévus dans les amortissements initiaux.

Il est donc nécessaire de réajuster les amortissements et de procéder à une décision modificative pour ajuster les crédits en dépenses et en recettes. Un montant de 900 € sera ajouté aux amortissements initiaux comprenant l'amortissement des cages et d'éventuels achats de matériel avant la fin de l'année, portant le montant total d'amortissement à 88 500 €.

Le Quorum constaté, il est procédé au vote à 18h40.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'augmentation des amortissements de 900 € portant le montant total à 88 500 € pour l'année 2024,
- Charge Monsieur le Président d'inscrire les crédits nécessaires à cette augmentation au BP2024.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Christophe DUBOSC,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 10/09/2024

Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 10/9/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240909-D2024_19-DE